mais nous savons, à n'en pas douter, que les revenus locaux appartiendront aux gouvernements locaux, et qu'ils suffiront amplement à tous leurs besoins. (Ecoutez!)

L'hon. député d'Hochelaga se plaint que le Haut-Canada conservo ses terres publiques et cc qui est dû au gouvernement sur ces terres; et il prétend que le Bas-Canada devrait avoir sa part de ce que ces terres produiront. Mais ces terres nous appartenaient-elles avant l'Union, et n'avonsnous pas nos propres terres publiques, ainsi que le revenu qui en découle? N'avonsnous pas plus de terres à établir que le Haut-Canada? Depuis la découverte de nos mines d'or et de cuivre, le produit de la Vente de nos terres a plus que quintuplé, tandis que le Haut-Canada n'a presque plus de terres à vendre. Laissez nos mines s'ouvrir et vous verrez que nous n'aurons rien à envier au Haut-Canada. (Ecoutez!) Tout est bien compense, car si nous avons un revenu moins considérable que le Haut-Canada, notre population est aussi moins nombreuse.

Le Haut-Canada possède un revenu plus considérable, mais qui doit décroître avec la quantité de ses terres à vendre, tandis que nous avons, nous, un revenu qui s'accroît progressivement. (Ecoutez! écoutez!) L'hon. député rendrait les terres publiques à la confederation, sans doute pour être d'accord avec son système de 1859, tel que formulé dans le manifeste montréalais; mais je suis eur que le Bas-Canada ne partagera pas son opinion.

Il nous a aussi parlé de mariage et de divorce. Il nous a dit: " Voyce-vous, Yous ne voulez pas voter directement pour le divorce, mais vous votez pour établir des cours de divorce." Eh bien! personne ne condamne le divorce plus que moi, et je suis Convaincu que l'hon. député d'Hochelaga l'accepterait avant que je ne l'accepterais moimême. Mais, s'il n'était rien dit du divorce dans la constitution, si on ne l'y attribuait pas au parlement fédéral, il appartiendrait nécessairement aux parlements locaux comme il appartient aujourd'hui à notre législature, bien que l'acte de l'Union n'en dise pas un

Pour ma part, j'aime mieux voir ce pouvoir loin de nous, pui qu'il doit exister quelque part malgré nous. (Écoutez ! écoutez !) Ses raisonnements sur la question du mariage Sont extraordinaires à l'extrême pour un homme qui occupe une position au barreau. Ils sont si extraordinaires et si en dehors de

toute logique et de toute loi, que je ne prendrai pas la peine de les combattre. Les explications du gouvernement m'ont satisfait sur ce point. Le pouvoir législatif du parlement fédéral, relativement au mariage, ne sera que ce que le fera la constitution, malgré les singulières assertions de l'hon. député. (Ecoutez! écoutez! et applaudissements.)

Sur motion du Dr. PARKER, le débat est

ajourné.

## MARDI, 7 mars 1865.

Lecture étant faite de l'ordre du jour pour la reprise des débats sur la confédération,-L'Hon. Proc -Gén. MACDONALD dit: -Avant que les débats ne soient repris, je désire dire quelques mots. J'attirerai l'attention de la chambre sur une dépêche télégraphique reçue aujourd'hui, -dont les termes sont assez confus,-relativement à un débat qui a eu lieu dans la chambre des lords, en Angleterre, au sujet de la défense du Canada. D'après cette dépêche, le Comte de GRRY, secrétaire d'état au département de la guerre, admit l'importance de cette question, mais regretta que l'on eût exprimé des doutes sur les intentions conciliatrices des Américains. Le gouvernement demandera un crédit de £50,000 pour les défenses de Québec, tandis que les Canadiens entreprendront les défenses de Montréal et de l'Ouest.". La somme demandée, suivant une autre version, est de £30,000. Ces chiffres sont évidemment une erreur et doivent être £300,000. Mon but en me levant maintenant, était de dire que, d'après ce que nous pouvons comprendre de ce sommaire confus des débats, le gouvernement impérial est sur le point de demander un certain crédit pour les défenses de Québec, tandis que les Canadiens entreprendraient les défences de Montréal et du pays à l'Ouest de cette ville. Je puis dire qu'il est bien vrai que le gouvernement impérial a fait une proposition, il y a quelque temps, à l'effet qu'il était prêt à proposer au parlement de voter une somme d'argent pour la défense de Québec, comme on le dit ici, pourvu que la province entreprît la défense de Montréal et de l'Ouest. Des négociations se sont poursuivies sur cette question depuis lors, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et je pense qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elles auront un résultat très favorable, et que des arrangements seront